



## Mot du président

L'interdiction des traitements par hélicoptère dans les vignes très en pente où l'on ne peut accéder avec un tracteur enjambeur a obligé les viticulteurs à modifier leurs pratiques de protection des plantes.

Cela a occasionné le développement des interventions à l'aide de chenillards équipés d'appareils de traitements. Deux risques majeurs sont ainsi générés de manière extrêmement importante : le risque exposition à la contamination par les produits phytosanitaires et le risque écrasement par retournement du chenillard sur l'opérateur.

Un premier accident mortel a eu lieu en juin 2014.

La CPHSCT de la Marne a souhaité alerter tous les utilisateurs de chenillards à des fins de traitements, sur les risques largement amplifiés pour les applicateurs viticulteurs, salariés et prestataires.

Le chenillard est une aide pour se préserver des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) lors de port de charge mais il peut aggraver de manière importante d'autres risques phytos, retournement, bruit par une utilisation systématique et trop fréquente pour d'autres travaux avec des agencements plus ou moins bien installés sur la machine.

Prenez des précautions maximum pour éviter ces risques. Ayez l'œil sur votre santé.

M. Jacky JANIN

Président de la CPHSCT Marne

### **DIRECCTE**

60 avenue Simonnot - Pôle Travail  
51038 Châlons-en-Champagne Cedex

### **MSA Marne Ardennes Meuse**

24, boulevard Roederer - CS 30001  
51077 Reims Cedex



## LE RISQUE CHIMIQUE



**Pour limiter les contacts homme/produit, je me protège à chaque étape du traitement.**

### 1 JE CHOISIS MES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- ▶ Combinaison catégorie III, type 3/4/5/6.
- ▶ Gants nitrile.
- ▶ Masque à cartouches A2P3 : une cagoule ventilée permet de mieux supporter l'ensemble.
- ▶ Bottes.

Je laisse au vestiaire mes vêtements de ville dans une armoire propre ; je porte (sur mes vêtements de travail) les EPI qui me sont fournis ; je les entretiens, je les change dès qu'ils sont usés.

### 2 JE M'ORGANISE

- ▶ Je préfère travailler en horaires décalés, les EPI sont plus supportables aux heures les moins chaudes de la journée.
- ▶ Dans l'idéal, j'ôte ma combinaison chaque fois que je reprends mon véhicule ; sinon, je protège le siège avec une housse plastique jetable, comme mon garagiste.

- ▶ J'informe le personnel à pied des délais de rentrée : 6 heures minimum, 24 heures (produits classés R36, R38, R41) ou 48 heures (produits classés R42, R43).

### 3 JE ME LAVE

- ▶ Les mains et le visage, aussi souvent que possible (avant de reprendre mon véhicule, de manger, de téléphoner...) ; bidon d'eau et savon sont à disposition dans le fourgon.

- ▶ Le corps entier, en fin de traitement (douche de décontamination).

Je jette les EPI souillés, je remets mes vêtements de ville avant de reprendre mon véhicule pour rentrer à la maison, je lave mes vêtements de travail à part.



La cuve phyto déplace le centre de gravité en hauteur et peut générer un risque. Pour en savoir plus sur le risque mécanique, rendez-vous sur [www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)

et recherchez



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore



## LE RISQUE MÉCANIQUE



### LE DOS EN PREMIÈRE LIGNE

Utilisé comme brouette pour transporter occasionnellement des piquets et des fils, des pierres, des caisses de raisin, un petit chenillard permet avant tout de soulager le dos.

Mais il vibre beaucoup : utilisé plus d'une heure par jour sur une longue période, le risque (lombalgies, canal carpien, «doigts blancs»...) est élevé.

Les plus gros appareils (moteurs diesel, plus lourds) vibrent relativement moins que les modèles de type «motoculteur» et peuvent être utilisés de manière plus prolongée.

**Et pour éviter lumbago, déchirure, écrasement d'un membre, en cas de renversement, il est inutile de tenter de retenir un chenillard !**

Le risque de retournement doit être pris au sérieux : **sur les engins à conducteur porté, l'aménagement des fourrières et l'entretien des routes (ornières, pierres, amarres...) sont essentiels.** La pente maximale autorisée par le constructeur de l'engin doit être respectée. L'arceau ne doit être ni modifié, ni démonté et le siège doit être muni d'une ceinture de sécurité.

Enfin, **aucune modification ne doit être réalisée sur la machine** : éléments ajoutés au châssis (percé ou soudé), sécurité shuntée...

### ATTENTION AUX PIEDS ET AUX MAINS !

Main ou pied happé par une courroie ou un roulement, bras entaillé par les outils en fonctionnement (rogneuse), projection de caillou pendant le broyage : utiliser du matériel cartérisé, garder ses distances avec les outils en mouvement et porter gants, lunettes et chaussures de sécurité.

Porteurs de bagues ou d'alliance, si vous ne pouvez pas les retirer pour travailler, faites réaliser un pré découpage par votre bijoutier, en cas d'accrochage, la bague casse avant que le doigt ne cède.

**Pour toute intervention en cours de travail, l'engin est arrêté.**

### AUSSI BRUYANT QU'UN TRACTEUR

**Sur une journée de travail de 8 heures, il ne faut pas dépasser 80 dB (A) - (85 avec protection)**

Pour conserver son audition, il faut limiter la durée d'exposition dans la journée et porter des protections auditives (bouchons moulés ou casque anti-bruit).

